Zeitschrift: Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger
Herausgeber: Organisation des Suisses de l'étranger
Band: 4 (1977)
Heft: 2

Rubrik: Fonds de solidarité des Suisses de l'étranger

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 16.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

breuses maisons de campagne longeant le pied du Jura?

Est-il, de ce fait, étonnant que vivre actuellement dans le canton de Vaud soit souvent un rêve qui devient réalité? Pas seulement pour les grands de ce monde, qui savent depuis longtemps déjà que notre canton jouit de la réputation d'être un paradis fiscal, mais aussi pour un grand nombre de Suisses de l'étranger qui désirent s'y établir lorsqu'ils rentreront au pays, au sein desquels on trouve toute une série d'ambassadeurs et de consuls à la retraite, ce qui vaut à une certaine région vaudoise la dénomination peu respectueuse de «Cimetière des Ambassadeurs». De nombreux confédérés provenant de régions moins favorisées espèrent pouvoir planter un jour «leur tente» dans le triangle constitué par le Léman, le Jura et le lac de Neuchâtel, car les tarifs élevés des chemins de fer les inciteront certainement à ne plus jeter leur bon de transport valable pour le retour.

Marcel Ney
Lucien Paillard

Fonds de solidarité des Suisses de l'étranger

Gutenbergstrasse 6, CH-3011 **Berne**

C'était en 1976

Un village en Suisse alémanique au début de l'hiver 1976: un jeune couple est revenu d'Afrique avec ses deux enfants, car le père a perdu son travail.

Quel calme après la vie exubérante dans un pays tropical!
Comment le bébé supporte-t-il le changement de climat?
Où sont les camarades de jeu de la petite fille?
Il n'y a pas de Noirs ici et personne ne parle français dans la rue.

Mais surtout: De quoi vivront-ils? Le père trouvera-t-il du travail?

Tant de questions et d'expériences sont vécues dans *un seul* **cas du Fonds de solidarité.** Et si on le résume brièvement, elles n'en deviennent que plus évidentes.

Date	**Ce qui s'est passé**	**Versements**	**Encaissements**
1972	Monsieur M. épouse une jeune fille de son village. Le couple va s'établir en Afrique.		
1973	Naissance du premier enfant.		
1974	**Madame M.** adhère au Fonds de solidarité	épargne unique de sfr. 5400.— en classe de risque I	
1976	Naissance du deuxième enfant.		
août	Lettre de licenciement à Monsieur M. prenant effet en novembre (motif: refus du permis de travail selon la réglementation officielle favorisant les indigènes).		
septembre	La demande d'indemnisation arrive à Berne.		
novembre	Retour en Suisse, une semaine plus tard versement de		l'indemnité forfaitaire de sfr. 30 000.—

Remarques

1. Le délai de deux ans prévu pour l'ouverture du droit à l'indemnisation était juste respecté.
2. La classe de risque I, c'était le bon choix pour Madame M. La classe I favorise l'indemnité (en classe II et III, plus intéressantes pour l'épargne, elle aurait touché respectivement sfr. 15 000.— et 7500.—).
3. Règlement très rapide par le Fonds de solidarité.
4. L'épouse, quoique sans activité salariée, a pu assurer ses moyens d'existence; elle reste membre du Fonds en vue d'un nouveau départ de la famille.
   Mais le mari aurait également pu adhérer au Fonds de solidarité!

Renseignements: **Fonds de solidarité des Suisses de l'étranger,** 6, Gutenbergstrasse, CH-3011 **Berne**